REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi

141e ANNEE - N° 5696

SAMEDI 6 JUILLET 1996

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'Imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'Imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE Six mois	VOIE NORMALE Un an	VOIE AERIENNE Six mois	VOIE AERIENNE Un an
Sénégal et autres Etats de la CEDAO	15.000f	31.000f.	-	-
Etranger : France, Zaire R.C.A. Gabon, Maroc. Algérie, Tunisie.	-	-	20.000f.	40.000f
			23.000f	46.000f
Etranger : Autres Pays			Année ant.	700f.
Prix du numéro	Année courante 600 f		par numéro	
Par la poste :	Majoration de 130 f		Par la poste	-
Journal légalisé	900 f			

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne ..... 1.000 francs

Chaque annonce répétée ....Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 9520 790 630/81

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1996
29 juin ..... Décret n° 96-540 portant nomination d'un Chef d'Etat-Major général des Armées 285

29 juin ..... Décret n° 96-541 portant nomination d'un Inspecteur général des Forces armées 285

29 juin ..... Décret n° 96-542 portant admission d'un officier général dans la 2e section des cadres de l'Etat-Major général 286

5 juillet ..... Décret n° 96-557 portant nomination d'un Sous-Chef d'Etat-Major général des Armées 286

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

1996
29 juin ..... Décret n° 96-539 portant nomination du général de corps d'Armée Mouhamadou Keïta, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de son Excellence Monsieur Roman Herzog, Président de la République fédérale d'Allemagne 286

MINISTERE DE L'INTERIEUR

1996
4 juillet ..... Décret n° 96-556 portant reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Elisabeth Diouf Solidarité Partage 286

MINISTERE DE L'ENERGIE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE

1996
3 juillet ..... Arrêté ministériel n° 5266 portant prorogation de la validité du permis de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux du « Permis de Sébikhotane » 286

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 286

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRETS *portant diverses mesures concernant le personnel.*

Par décret n° 96-540 en date du 29 juin 1996.

Article premier. - Il est mis fin aux fonctions de Chef d'Etat-Major général des Armées du général de corps d'Armée Mohamadou Keita, à compter du 1er juillet 1996.

Art. 2. - A compter de la même date, le général de division Lamine Cissé, précédemment Inspecteur général des Forces armées, est nommé Chef d'Etat-Major général des Armées en remplacement du général de corps d'Armée Mohamadou Keïta appelé à d'autres fonctions.

Art. 3. - Le Ministre des Forces armées et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 96-541 en date du 29 juin 1996 :

Article premier. - A compter du 1er juillet 1996, le général de division Mamadou Niang, précédemment Sous-Chef d'Etat-major général des Armées, est nommé Inspecteur général des Forces armées en remplacement du général de division Lamine Cissé appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - Le Ministre des Forces armées et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 96-542 en date du 29 juin 1996

Article premier. - Le général de corps d'Armée Mohamadou Keïta né le 20 juillet 1938, qui a atteint la limite d'âge de son grade le 20 juillet 1996, est admis, à compter du 21 juillet 1996, dans la 2e section des cadres (réserve) de l'Etat-Major général.

Art. 2. - Le Ministre des Forces armées et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Par décret n° 96-557 en date du 5 juillet 1996 :

Article premier. - Le colonel d'infanterie Mountaga Diallo, précédemment Chef d'Etat-Major de l'Armée de Terre, est nommé Sous-Chef d'Etat-Major général des Armées pour compter du 1er juillet 1996, en remplacement du général de division Mamadou Niang appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - Le Ministre des Forces armées et le Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

DECRET n° 96-539 *en date du 29 juin 1996 portant nomination du général de corps d'Armée Mohamadou Keïta, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Roman Herzog, Président de la République fédérale d'Allemagne.*

Article premier. - Le général de corps d'Armée Mohamadou Keïta, précédemment Chef d'Etat-Major général des Armées, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal auprès de Son Excellence Monsieur Roman Herzog, Président de la République fédérale d'Allemagne, en remplacement de M. Moussa Touré appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. - Le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

DECRET n° 96-556 du 4 juillet 1996

portant reconnaissance d'utilité publique de la Fondation Elisabeth Diouf Solidarité - Partage.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution notamment en ses articles 37 et 65;

Vu le Code des Obligations civiles et commerciales notamment en son article 820;

Vu la loi 90-07 du 26 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur para-public et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique;

Vu le décret n° 76-193 du 17 février 1976 fixant les conditions d'octroi et de retrait de la reconnaissance d'utilité publique aux associations;

Vu le récépissé n° 8797 MINT-DAGAT-DEL-AS du 3 juillet 1996.

Sur le rapport du Ministre de l'intérieur.

DECRETE :

Article premier. - Est reconnue d'utilité publique la Fondation Elisabeth Diouf Solidarité - Partage dont le siège est établi à Dakar.

Art. 2. - Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel.*

Fait à Dakar, le 4 juillet 1996.

Abdou DIOUF.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

Habib THIAM.

MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DE L'INDUSTRIE

ARRETE MINISTERIEL n° 5266 *en date du 3 juillet 1996 portant prorogation de la validité du permis de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « Permis de Sébikhotane ».*

Article premier. - La validité du permis de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux dit « Permis de Sébikhotane » est prorogée sur une période de dix huit mois à compter de sa date d'expiration du 14 juillet 1996.

Art. 2. - La prorogation concerne uniquement la partie terrestre du permis. La partie maritime est rendue à compter de la date d'entrée en vigueur du présent acte.

Art. 3. - Le Directeur des Mines et de la Géologie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration nentend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers)

Etude de Me Mamadou D. Tanor Ndiaye, notaire

Avenue du Général Gouraud - Kaolack

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 999 SS, appartenant à la B.I.A.O. devenue C.B.A.O., Compagnie bancaire de l'Afrique occidentale ayant son siège social à Dakar, 1, Place de l'Indépendance.

2-2

Etude de Me François Sarr & Associés, notaires

33, Avenue Roume - Dakar

AVIS DE PERTE

Avuis est donné de la perte du certificat d'inscription du nantissement forcé inscrit sur le titre foncier n° 17517, D.G., au profit de la Compagnie bancaire de l'Afrique occidentale. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie des titres fonciers n°s 302, 337 et 368 de Rufisque, appartenant à M. Abdou Mody Ndiaye. 2-2

Etude de Me Moustapha Thiam, notaire

36, Boulevard de la République - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 5780, D.G., appartenant à la SCI-THEZE. 2-2

Etude de Me Boubacar Seck, notaire

27, Rue Jules Ferry x Moussé Diop (ex. Blanchot) - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 21630 D.G., appartenant à M. Marcel Halecio. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte des titres fonciers n°s 8278 D.G., 15846 D.G., 430 D.P., 11060 D.G. et 15588 D.G., appartenant tous à la société cinématographique (SIDEC). 2-2

Etude de Me Amadou Moustapha Ndiaye, notaire

115, Rue Carnot - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie des titres fonciers n°s 3576, D.G. et 16696, D.G., appartenant au sieur Seydou Mamadou Diop. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 19374 D.G., appartenant aux sieur et dames Fatou Sylla, Mame Thierno Djibril Diop, Sokhna Diop, Ndèye Coumba Diop et Aminata Diop. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 188 de Louga., appartenant au sieur Babakar Diagne. 2-2

Etude de Me Aïssatou Guèye Diagne, notaire

16, Rue Emile Zola - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie des titres fonciers n°s 780, 7574, 8829, 13827 et 16527 D.G., appartenant à M. Nicolas Bourguignon. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 461 de Rufisque, appartenant à M. Nicolas Bourguignon. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 107 D.P., appartenant à M. Nicolas Bourguignon. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie des titres fonciers n°s 8897, 14947, 14948, 4678, D.G., appartenant en copropriété aux sieurs et dames Nicolas, Odette, Pierre, Nicole et Alain Bourguignon. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 7321 D.G., appartenant à M. Cheikhna Kagnassy. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du bail consenti à M. Mohamed Hassane Saleh sur le titre foncier n° 2015 D.G. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 20717 D.G., appartenant au sieur Carmello Robert Sagna. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 4377 Thiès, appartenant au sieur Ndiaga Fall. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 22915 D.G., appartenant au sieur Almamy Tamba. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 275 de Louga., appartenant au sieur Ibrahima Ndiaye Moldio. 2-2

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

BP.. 1172 - LOME (TOGO)

SITUATION AU 30 AVRIL 1995

ACTIF		PASSIF	
Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
Caisse et banque centrale	37.791.941.011	Comptes d'ordre divers	3.673.458.207
Banques et correspondants	8.432.883	Emprunts	40.460.592.425
Opérations bancaires	63.979.601.257	Provisions	1.263.692.052
Actionnaires (*)	104.964.416.889	Fonds	33.595.562.550
Comptes d'ordre et divers	39.059.631.479	Dotations non affectées	11.199.734.735
Participations	6.235.274.000	Subvention nettes	18.335.681.466
Immobilisations	2.846.010.880	Réserves-ecart reeval primes d'émis	23.347.010.811
		Capital	121.700.000.000
		Résultat	1.309.576.153
Total	254.885.308.399	Total	254.885.308.399

(*) dont : actionnaires, capital non libéré 103.636.343.772

Dotations à recevoir 1.328.073.117

DETERMINATION DU RESULTAT NET PROVISOIRE AU 30 AVRIL 1995

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
		Résultat d'exploitation	1.241.645.492
Moins value de cession	-	Résultat hors exploitation	67.930.661
Résultat net	1.309.576.153	Plus value de cession	-
Total	1.309.576.153	Total	1.309.576.153

SITUATION AU 31 MAI 1995

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
Caisse et banque centrale	42.187.831.862	Comptes d'ordre et divers	3.576.854.300
Banques et correspondants	7.497.413	Emprunts	43.291.297.546
Opérations bancaires	64.365.732.735	Provisions	1.260.066.916
Actionnaires (*)	104.928.073.117	Fonds	34.817.953.647
Comptes d'ordre et divers	38.627.209.963	Dotations non affectées	11.199.734.735
Participations	6.135.274.000	Subventions nettes	18.421.507.779
Immobilisations	2.856.541.025	Réserves-ecart reeval-primes d'émis	23.341.189.900
		Capital	121.700.000.000
		Résultat	1.499.555.292
Total	259.108.160.115	Total	259.108.160.115

(*) dont : actionnaires, capital non libéré 103.600.000.000

« Dotations à recevoir » 1.328.073.117

DETERMINATION DU RESULTAT NET PROVISOIRE AU 31 MAI 1995

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
		Résultat d'exploitation	1.414.715.092
Moins value de cession	-	Résultat hors exploitation	84.840.200
Résultat net	1.499.555.292	Plus value de cession	-
Total	1.499.555.292	Total	1.499.555.292

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

BP.. 1172 - LOME (TOGO)

SITUATION AU 30 JUIN 1995

ACTIF		PASSIF	
Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
Caisse et banque centrale	42.085.792.000	Comptes d'ordre et divers	3.808.670.379
Banques et correspondants	7.403.199	Emprunts	43.987.318.362
Opérations bancaires	66.135.359.460	Provisions	1.260.066.916
Actionnaires (*)	104.128.073.117	Fonds	34.841.954.379
Comptes d'ordre et divers	38.871.541.978	Dotations non affectées	11.199.734.735
Participations	6.110.274.000	Subventions nettes	18.410.911.691
Immobilisations	2.846.478.928	Réserves-ecart reeval-primes d'émis	23.335.556.760
		Capital	121.700.000.000
		Résultat	1.640.709.460
Total	260.184.922.682	Total	260.184.922.682

(*) dont : actionnaires, capital non libéré 103.600.000.000

Dotations à recevoir 1.328.073.117

DETERMINATION DU RESULTAT NET PROVISOIRE AU 30 JUIN 1995

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
		Résultat d'exploitation	1.539.197.240
		Résultat hors exploitation	101.512.220
Moins value de cession	-	Plus value de cession	-
Résultat net	1.640.709.460		
Total	1.640.709.460	Total	1.640.709.460

SITUATION AU 31 JUILLET 1995

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
Caisse et banque centrale	43.141.154.974	Comptes d'ordre divers	3.688.471.646
Banques et correspondants	3.030.242	Emprunts	49.997.441.638
Opérations bancaires	70.330.803.754	Provisions	1.260.066.916
Actionnaires (*)	103.907.100.947	Fonds	35.658.641.754
Comptes d'ordre et divers	39.205.641.892	Dotations non affectées	10.422.934.280
Participations	6.860.274.000	Subventions nettes	18.400.274.854
Immobilisations	2.833.467.384	Réserves-ecart feeval-primes d'émis	23.329.735.849
		Capital	121.700.000.000
		Résultat	1.823.906.256
Total	266.281.473.193	Total	266.281.473.193

(*) dont : actionnaires, capital non libéré 103.600.000.000

Dotations à recevoir 1.107.100.947

DETERMINATION DU RESULTAT NET PROVISOIRE AU 31 JUILLET 1995

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
		Résultat d'exploitation	1.704.413.497
		Résultat hors exploitation	119.492.759
Moins value de cession	-	Plus value de cession	-
Résultat net	1.823.906.256		
Total	1.823.906.256	Total	1.823.906.256

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

BP.. 1172 - LOME (TOGO)

SITUATION AU 31 AOUT 1995

ACTIF		PASSIF	
Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
Caisse et banque centrale	45.245.825.815	Comptes d'ordre divers	4.724.757.142
Banques et correspondants	3.455.165	Emprunts	49.997.441.638
Opérations bancaires	69.184.277.873	Provisions	1.260.066.916
Actionnaires (*)	104.507.116.889	Fonds	35.731.443.593
Comptes d'ordre et divers	38.764.572.930	Dotations non affectées	10.222.950.222
Participations	7.044.274.000	Subventions nettes	18.389.638.017
Immobilisations	2.810.393.482	Réserves ecart reeval-primes d'émis	23.323.914.938
		Capital	121.700.000.000
		Résultat	2.209.703.688
Total	267.559.916.154	Total	267.559.916.154

(*) dont · actionnaires, capital non libéré 103.600.000.000

Dotations à recevoir 907.116.889

DETERMINATION DU RESULTAT NET PROVISOIRE AU 31 AOUT 1995

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
Moins value de cession	-	Résultat d'exploitation	2.074.079.166
Résultat net	2.209.703.733	Résultat hors exploitation	135.624.522
		Plus value de cession	-
Total	2.209.703.733	Total	2.209.703.688

SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 1995

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
Caisse et banque centrale	43.754.406.467	Comptes d'ordre et divers	4.904.190.747
Banques et correspondants	4.136.176	Emprunts	47.913.267.764
Opérations bancaires	71.905.734.485	Provisions	1.498.677.426
Actionnaires (*)	104.507.116.889	Fonds	39.003.732.363
Comptes d'ordre et divers	38.676.878.287	Dotations non affectées	10.222.950.222
Participations	7.294.274.000	Subventions nettes	18.383.041.929
Immobilisations	3.051.398.678	Réserves-ecart reeval-primes d'émis	23.318.281.798
		Capital	121.700.000.000
		Résultat	2.249.802.733
Total	269.193.944.982	Total	269.193.944.982

(*) dont : actionnaires, capital non libéré 103.600.000.000

Dotations à recevoir 907.116.889

DETERMINATION DU RESULTAT NET PROVISOIRE AU 30 SEPTEMBRE 1995

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
Moins value de cession	-	Résultat d'exploitation	2.065.794.812
Résultat net	2.249.802.733	Résultat hors exploitation	168.576.246
		Plus value de cession	15.431.675
Total	2.249.802.733	Total	2.249.802.733

BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

BP.. 1172 - LOME (TOGO)

SITUATION AU 31 OCTOBRE 1995

ACTIF		PASSIF	
Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
Caisse et banque centrale	40.728.467.399	Comptes d'ordre et divers	4.963.543.342
Banques et correspondants	11.666.728	Emprunts	48.153.306.765
Opérations bancaires	75.064.318.188	Provisions	1.498.677.426
Actionnaires (*)	104.507.116.889	Fonds	38.932.630.302
Comptes d'ordre et divers	39.005.215.767	Dotations non affectées	10.222.950.222
Participations	7.294.274.000	Subventions nettes	18.372.405.092
Immobilisations	3.019.296.757	Réserves-ecart reeval-primes d'émis	23.312.460.887
		Capital	121.700.000.000
		Résultat	2.474.381.692
Total	269.630.355.728	Total	269.630.355.728

(*) dont : actionnaires, capital non libéré 103.600.000.000

Dotations à recevoir 907.116.889

DETERMINATION DU RESULTAT NET PROVISOIRE AU 31 OCTOBRE 1995

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
		Résultat d'exploitation	2.272.944.857
		Résultat hors exploitation	186.005.160
Moins value de cession	-	Plus value de cession	15.431.675
Résultat net	2.474.381.692		
Total	2.474.381.692	Total	2.474.381.692

SITUATION AU 30 NOVEMBRE 1995

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
Caisse et banque centrale	37.202.606.149	Comptes d'ordre et divers	5.026.091.511
Banques et correspondants	7.717.559	Emprunts	47.84.0.056.166
Opérations bancaires	78.347.511.079	Provisions	1.498.677.426
Actionnaires (*)	104.507.116.889	Fonds	38.894.064.535
Comptes d'ordre et divers	39.187.575.884	Dotations non affectées	10.222.950.222
Participations	7.294.274.000	Subventions nettes	18.361.809.004
Immobilisations	2.988..430.505	Réserves-ecart reeval-primes d'émis	23.306.827.747
		Capital	121.700.000.000
		Résultat	2.684.755.454
Total	269.535.232.065	Total	269.535.232.065

(*) dont : actionnaires, capital non libéré 103.600.000.000

Dotations à recevoir 907.116.889

DETERMINATION DU RESULTAT NET PROVISOIRE AU 30 NOVEMBRE 1995

Intitulés	Montants	Intitulés	Montants
		Résultat d'exploitation	2.467.823.627
		Résultat hors exploitation	201.500.152
Moins value de cession		Plus value de cession	15.431.675
Résultat net	2.684.755.454		
Total	2.684.755.454	Total	2.684.755.454

RUFISQUE - Imprimerie nationale D.L. n° 5672